



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

Féchy, le 15 septembre 2020

<p>RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 6/2020 RELATIF AU PASSAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN TECHNOLOGIE LED</p>
--

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission ad hoc composée de :

M. Aubert Cédric, président
Mme Dahlgren Sylviane
M. Caillat Albert
M. Stoky Marc-André
M. Guillemin Yvan rapporteur,

s'est réunie le mercredi 9 septembre 2020 afin de délibérer sur ce préavis.

Nous remercions la présence de M. Moret Jean-Pierre, municipal du dicastère concerné, ainsi que M. Morandi Marc, Municipal.

Nous avons particulièrement apprécié le travail de M. Moret qui a cherché, analysé et comparé les différentes propositions ainsi que l'approche de la municipalité de nous proposer un projet qui va dans le sens de l'économie d'énergie et la réduction de charge fixe.

Un seul projet, de l'entreprise DEXA nous a été soumis avec diverses variantes, les autres devis n'ayant pas vraiment respecté le désir de la municipalité, préconisant de garder un maximum des infrastructures lumineuses déjà en place.

La 1^{ère} variante à CHF 101'000 visant à tout mettre à neuf fait que nous ne sommes pratiquement pas rentrés en matière.

La 2^{ème} variante d'environ CHF 63'000, permet de récupérer notre éclairage actuel tout en ajoutant 27 lampes neuves adaptées aux normes LED permettant un abaissement de la puissance lumineuse selon un horaire fixe.

Le réglage des heures d'abaissement des lampes se prépare en usine, et ne peut être changé qu'une fois l'installation posée (intervention par point lumineux).

La 3^{ème} variante de CHF 98'000, qui a retenu toute l'attention de vos serviteurs, consiste à installer la variante 2 avec des détecteurs de mouvements (radar) qui permettent d'augmenter la puissance lumineuse au passage de personnes ou véhicules.

Un réglage individuel des niveaux d'éclairage sera possible selon les nuisances au sein de la population, tout en respectant la législation cantonale, exemple : lumière plus intense sur les passages piétons.

Le grand avantage de ce type d'installation est de réduire la consommation électrique et d'optimiser l'éclairage en augmentant l'intensité lumineuse à l'approche d'un piéton noctambule, lui permettant ainsi une meilleure vision de l'endroit qu'il franchit.

Le coût annuel de l'installation actuelle s'élève à une moyenne de CHF 10'000, électricité comprise.

Avec ce choix, il s'élèverait à environ CHF 3'000 d'où une économie non négligeable d'environ CHF 7'000.

Dans cette version une passerelle internet permettra en cas de panne ou dysfonctionnement partiel d'informer directement le fournisseur et ainsi de réduire les coûts d'intervention.

Comme chaque éclairage est indépendant, la municipalité va établir un plan d'éclairage en adéquation avec la population avoisinante.

Conclusion, la commission et la municipalité surfant sur la vague verte des dernières élections fédérales sont en parfait accord avec cette 3^{ème} variante, et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Pour la commission :

Le Président

Le Rapporteur

Les Membres